LYCÉE FRANÇAIS DE MADRID

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

DECISION N° 6 / 2026 - 2027

Décision de l'ordonnateur secondaire relative aux voyages scolaires
Facturation 1er trimestre 2026 / 2027

La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,
Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.452-2, D.452-8 et D.452-11 ;
Vu la délibération n° 33/2013 du conseil d'administration de l'AEFE en date du 29 novembre 2013 ;
Vu la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire du Lycée Français de Madrid ;

Décide :

Tarifs en euros applicables - Voyages scolaires facturation 1er trimestre 2026 / 2027 :

	Niveau	Dates	Classes	Tarif
GRANJA GIRALUNA (BRUNETE)	primaire	07-09/10/2026	CPE / MSGSD	119 €
SEIGNOSSE	primaire	04-09/10/2026	CM1J / CM2I	512 €
NUIT AU MUSÉE	primaire	16-17/10/2026	CM1E / CM1G	34 €
LONDRES	secondaire	22-25/09/2026	Terminale BFI	653 €
DUBLIN	secondaire	12-16/10/2026	Terminale SELO SVT	630 €
BRUXELLES	secondaire	06-09/10/2026	Terminales EUROMAD	542 €
PARIS	secondaire	10-14/12/2026	1ères opt. Théâtre	300 € (acompte)
BARCELONE	secondaire	03-05/11/2026	1ères BFI	263 €

Recours :
La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Madrid, le 08 octobre 2026

Le Proviseur, Ordonnateur secondaire

LYCÉE FRANÇAIS LE PROVISEUR DE MADRID

Gilles MARTINEZ

Décision publiée sur le site internet de l'établissement : 13/10/2026